



DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 - 147

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
RENOUVELLEMENT CERTIFICAT ELECTRONIQUE CERTINOMIS

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu l'arrêté n° AP2021-102 portant délégation de fonction et de signature à M. Pascal LENOIR ;
- Vu le contrat cadre n°184819 en date du 16/07/2020 relatif au certificat électronique pour l'adjoint en charge des finances ;
- Considérant l'obligation de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Considérant la nécessité de renouveler le certificat électronique de l'adjoint aux finances pour répondre à cette obligation ;

DECIDE

- De signer la proposition financière avec la SAS JVS MAIRISTEM située à Châlons-en-Champagne (51), aux conditions suivantes :
 - o Durée : 3 ans (21/10/2023 au 20/10/2026),
 - o Montant : 510.00 € TTC (425.00 € HT) pour la durée,
 - o Descriptifs :
 - Renouvellement du certificat Certinomis Téléservices 280.00 € HT
 - Forfait administratif 70.00 € HT
 - Protection sérénité 75.00€ HT
- D'autoriser, ou le représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 24 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre